

Transports—Loi

qui n'avait jamais été admis chez ceux qui nous ont précédés, monsieur le Président.

• (1530)

[Traduction]

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question. Au début de ses observations, il a parlé d'une association de camionnage dont j'ignorais l'existence, à moins que je n'ai mal compris. J'ai reçu les représentants de l'Association Canadienne du Camionnage ainsi qu'un certain nombre de représentants d'entreprises de camionnage de toutes tailles, et ils se sont tous dit inquiets et consternés par ce projet de loi. Le député pourrait-il nous signaler de quelle association il parlait? Où est son siège social? Quels sont ses membres et combien sont-ils? Pourrait-il nous fournir une copie de ce que les représentants de cette association avaient à dire?

[Français]

M. Fontaine: Monsieur le Président, alors je vais répondre avec plaisir au député de Regina-Ouest (M. Benjamin). D'abord, le député de Regina-Ouest... Dans leur façon d'oeuvrer ici sur la Colline parlementaire, ils s'organisent à l'intérieur des comités pour montrer des témoins, faire venir des témoins qui sont sympathiques à l'esprit socialiste et socialisant. Ils se servent de ces facilités-là, des comités permanents pour permettre à leurs gens de leurs circonscriptions éloignés de la Colline parlementaire pour obtenir des voyages gratuits aux frais des contribuables canadiens. Ils se sont habitués à avoir des témoignages très sympathiques parce que c'est leur principale activité, monsieur le Président.

Si mon collègue de Regina-Ouest (M. Benjamin) ne reconnaît pas l'Association, demain matin, il pourra très bien lire—je l'ai identifiée dans mon discours il y a quelques minutes, dans le compte rendu officiel des *Débats*—les références qui lui permettront de contacter l'Association, et s'il désire plus d'information, il est bienvenu, il peut me passer un coup de fil, et je lui donnerai toutes les informations possibles.

[Traduction]

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai entendu la réponse de mon honorable collègue. Je me demandais si une disposition du Règlement permettrait qu'il soit examiné, car il est manifestement victime d'un cas aigu de paranoïa.

[Français]

M. Boudria: Monsieur le Président, j'ai entendu les quelques propos que vient de prononcer notre collègue de Lévis (M. Fontaine) et je regrette de constater qu'il manque de respect pour les personnes qui prennent de leur temps pour poursuivre d'un bout à l'autre de notre pays pour comparaître à titre de témoins devant les comités parlementaires. Je suis sûr que si mon collègue revoyait les remarques un autre jour, il aurait peut-être l'occasion de vouloir se lever et présenter des excuses aux Canadiens qui prennent de leur temps pour contribuer au processus démocratique. Non, monsieur le Président, ce ne sont pas...

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre s'il vous plaît. Pardonnez-moi d'interrompre le député, mais nous avons dépassé le temps qui nous était alloué. Le député de Gander—Twilligate (M. Baker) voudrait poser une question au député

de Lévis (M. Fontaine). Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) voudrait-il poser sa question?

[Français]

M. Boudria: Monsieur le Président, je pose la question à mon collègue d'en face: Il sait que le 25 septembre 1986, VIA Rail faisait circuler dans un document qu'il allait fermer la voie ferroviaire en 1990 entre Ottawa et Montréal. Cela est causé, d'après VIA Rail, par la nouvelle déréglementation. Est-il en faveur de fermer la voie ferroviaire entre Ottawa et Montréal, oui ou non, parce que l'adoption de ce projet de loi veut, en fait, dire cela?

M. Fontaine: Monsieur le Président, je pense que la question de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) touche à deux points. Premièrement, il me demande d'expliquer ma remarque concernant les témoins. Ma remarque concernant les témoins qui se présentent au Comité permanent: nous avons d'excellents témoins qui viennent devant les comités permanents de cette Chambre et également devant les comités législatifs. Ce que j'ai dit devant mes collègues ici, c'est que le parti socialiste, lui, s'ingénie à faire venir des témoins sympathiques à sa philosophie socialisante. Alors, voilà pour le premier point, monsieur le Président.

[Traduction]

M. Baker: Monsieur le Président, le député de Lévis (M. Fontaine) a parlé d'un tronçon de voie situé dans sa circonscription dont lui-même ou ses électeurs tentait de se débarrasser. Il n'a pas terminé ses observations et il ne nous a pas précisé s'ils étaient parvenus à leurs fins. Il a parlé d'autobus et d'autobus forcés de s'arrêter devant une voie de chemin de fer qui n'était même plus utilisée. Le député a-t-il réussi à se débarrasser de cette voie?

[Français]

M. Fontaine: Monsieur le Président, effectivement, il s'agit d'un tronçon de voie ferrée entre Saint-Anselme, dans ma circonscription, et Sainte-Claire. C'est un tronçon de quelques milles seulement et j'ai reçu des pressions de la part des gens élus de ces municipalités-là pour que la voie ferrée disparaisse parce que, d'abord, elle cause des accidents à cause de l'incurie de ceux qui nous ont précédés. Cela cause des accidents. La voie ferrée est surélevée, une auto arrive sur un versant et une autre sur l'autre, et souvent des accidents ont été mortels dans certaines circonstances. Sans accuser les libéraux de ces choses-là, ce sont quand même des choses auxquelles la législation devrait penser.

Effectivement, je dois dire à la Chambre que j'ai travaillé pour que cette voie ferrée disparaisse afin de venir en aide aux gens et de les débarrasser de ces contraintes réglementaires dans les campagnes, que les libéraux avaient oubliées.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. Reprenons le débat. La parole est à la députée de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell).

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de me pencher sur le projet de loi C-18 et plus particulièrement, l'amendement présenté par mon honorable et sage collègue. Selon nous, il s'agit d'un important amendement. Nous ne voulons pas qu'un